

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2009

Grâce à l'apprentissage de nombreux jeunes accèdent au marché de l'emploi :  
Vous y contribuez par le versement de la Taxe d'Apprentissage.

Vous pouvez faire le choix de verser cette année votre taxe d'apprentissage au :  
**Centre de Formation d'Apprentis en Horticulture et Travaux Paysagers  
du Talhouët à Hennebont.**

Votre participation sera exclusivement utilisé à des fins pédagogiques : matériels de travaux pratiques, documentations, aux laboratoires, équipements pédagogiques.....

### COORDONNEES DE VOTRE ENTREPRISE

Entreprise : .....  
Adresse : .....  
Code postal et Ville : .....  
Tél : ..... N° SIRET : .....

### VERSEMENT AU PROFIT DU CFA DU TALHOUËT HENNEBONT

#### Coordonnées :

CFA du Talhouët  
BP 14  
56701 HENNEBONT CEDEX  
Code établissement : 056 17 32 D - N° SIRET 195 602 743 000 39

**Comment verser votre taxe :** soit par votre comptable, soit par l'intermédiaire d'organismes collecteurs tels que : l'AGEFA, l'UNIFE, CCI, Chambre des métiers ; en précisant bien le CFA du Talhouët d'Hennebont.

Nous comptons, Monsieur le Directeur et Chef d'entreprise, sur votre participation et vous remercions pour votre confiance et votre soutien.

Fait à Hennebont, le 06 Janvier 2009

La Directrice du CFA  
Susanne BUHR